



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 52005

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'étude récente de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sur l'utilisation de colorants dans les confiseries. En effet, cette étude montre un taux de non-conformité de 42 % pour ces produits. La DGCCRF estime que « les fabricants de produits de confiseries, français ou étrangers, ne maîtrisent pas parfaitement l'emploi des colorants artificiels ». Même si le risque peut apparaître faible et dans le cadre de la réévaluation des colorants autorisés dans l'Union par l'Agence européenne de sécurité des aliments, elle lui demande quelles mesures sont envisagées pour prévenir tout risque pour la santé des consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52005

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5778

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)